

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE de la société HERMINE BAVARDE

- I. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations et livraisons de produits effectuées par l'HERMINE BAVARDE. Elles ont pour objet de définir les droits et obligations de la société HERMINE BAVARDE et de ses clients. Seules les conditions particulières, les présentes conditions générales de vente et le Code de commerce réglementent les conditions de vente des prestations fournies par la société HERMINE BAVARDE.

Article I. 1 – Objet de la mission

- II. La société HERMINE BAVARDE peut conseiller le client sur tous les aspects liés à sa politique de communication et de publicité. Plusieurs sortes de missions peuvent être confiées à la société HERMINE BAVARDE, des travaux de création et/ou des travaux de production. Selon la mission, la société HERMINE BAVARDE peut agir accessoirement comme mandataire du client en matière d'achats d'espaces publicitaires ou pour la réalisation de prestations ayant pour objet l'édition ou la distribution d'imprimés publicitaires, de réservation de noms de domaines... En exécution de la mission qui lui est confiée, la société HERMINE BAVARDE produit des créations publicitaires et peut faire appel à des tiers pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières, telles que photographie, illustration, film... et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc... spécifiquement attachés à ces contributions, auprès de chacun des intéressés.

Article I.2 – Devis et commande

- III. La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement mentionné sur le devis. Le devis est établi à partir des éléments et informations fournis par le client. Les travaux et frais techniques sont évalués en fonction de la mission à réaliser et des contraintes qui lui sont liées (clichés, exécutions techniques, film...).
- IV. Les tarifs mentionnés sur le devis s'entendent en euro.
- V. Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les frais engagés par la société HERMINE BAVARDE en cours de mission non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le client en cours de mission. Ces frais seront facturés au client, en sus.

Toute modification au cours de la réalisation de la mission peut entraîner une majoration des prix. Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les prix et les délais de réalisation sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le client dès lors que celle-ci intervient dans ce délai. L'acceptation du client est matérialisée par la signature du devis ou un mail indiquant par écrit l'acceptation. A partir du moment où le client valide sa commande, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve, notamment de prix, la mission confiée à la société HERMINE BAVARDE

Article I.3 – Conditions de paiement

- VI. Les paiements sont effectués, au choix du client, par chèque ou par virement bancaire. Sauf convention contraire, le paiement de la mission doit intervenir à hauteur de minimum 30 % lors de

l'acceptation du devis et à hauteur de 70% dans les trente jours de la facture finale émise par la société HERMINE BAVARDE, sauf accord particulier. A compter du trente et unième jour de la date de la facture, la somme impayée à cette date portera intérêt à un taux annuel égal à trois fois le taux d'intérêt légal, l'intérêt étant exigible à compter de ce terme contractuel et par le seul fait de l'arrivée de ce terme. Lesdits intérêts sont exigibles de plein droit, conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce, sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, en cas de retard de paiement, il est dû une indemnité pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à 40 Euros, la société HERMINE BAVARDE pourra réclamer au client, sur justifications, une indemnisation complémentaire.

- VII. Convention d'anatocisme : Des intérêts moratoires seront calculés sur les intérêts de retard eux-mêmes selon le taux conventionnel et dans la limite des règles fixées par l'article 1343-2 du Code Civil. En outre, à titre pénalité, tout retard de paiement de la facture finale de plus de trois mois entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, à la charge du client défaillant, en sus des intérêts de retard, une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant de la facture impayée. La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de la société HERMINE BAVARDE tant que la facture finale émise par la société HERMINE BAVARDE n'est pas payée en totalité par le client. Corrélativement, le client deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement de la facture finale.

Article I.4 – Réalisation de la mission

- VIII. La société HERMINE BAVARDE exécutera sa mission dans le strict respect du devis accepté par le client, des règles de l'art avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité. Elle mettra en œuvre les moyens humains et techniques adéquats et nécessaires, formulera toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission. La société HERMINE BAVARDE reste seule juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Le client s'engage à fournir à la société HERMINE BAVARDE et ce sans exception, tous les documents et informations qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de la mission. Tout texte fourni par le client doit être préalablement relu et corrigé par le client, aucune modification ou fautes de toute nature ne seront corrigées par la société HERMINE BAVARDE sauf exception spécifiée.
- IX. La société HERMINE BAVARDE ne débutera sa mission que si les conditions suivantes sont cumulativement réunies : paiement d'un acompte de 30% sur la totalité des travaux à engager lors de l'acceptation du devis, cet acompte étant définitivement acquis pour la société HERMINE BAVARDE. Fourniture par le client d'un cahier des charges précis comportant la totalité des documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission ; tout retard dû au fait du client, notamment suite à un manque de collaboration, transmission tardive de documents, remise de documents incomplets ou erronés, fera bénéficier la société HERMINE BAVARDE d'un report de délai de livraison au moins égal à la durée de ce retard.
- X. La société HERMINE BAVARDE se réserve le droit de travailler avec des prestataires indépendants et des sous-traitants qu'elle juge de qualité et plus généralement s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution. Si le client souhaite confier l'impression et/ou l'édition à un autre prestataire de son choix, la société HERMINE BAVARDE décline toute responsabilité consécutive au choix de prestataires qui lui sont étrangers, le client étant seul responsable de ses choix de prestataires.

- XI. Selon le type de mission, une maquette finale du projet éditée par la société HERMINE BAVARDE matérialisant les éléments de création peut être présentée au client, avant sa production, son impression ou sa diffusion. Elle doit faire l'objet d'une validation par le client par tous moyens écrit (lettre, fax, courriel...), plus communément appelée « bon à tirer ». Dans l'hypothèse où le client refuserait d'agréer la maquette ou le projet présenté, la société HERMINE BAVARDE pourra accepter la demande du client ou formuler une nouvelle proposition avec un délai et un prix. Faute d'accord, les parties devront décider de la poursuite ou non de leur collaboration et des modalités de règlement de la société HERMINE BAVARDE compte tenu des travaux effectués. Toute demande de correction d'auteur émise auprès de la société HERMINE BAVARDE par le client engage l'entière responsabilité de ce dernier. Si en cours de mission, des corrections souhaitées par le client devaient entraîner des modifications significatives et de ce fait, aboutir à un remaniement profond du projet de départ validé par le client, la société HERMINE BAVARDE se réserve le droit de facturer toute prestation engagée à ce stade et de réviser le devis initialement accepté par le client. De la même manière, dans le cas où le client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, la rémunération initialement convenue dans le devis accepté par le client restera intégralement due à la société HERMINE BAVARDE
- XII. La société HERMINE BAVARDE ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

Article I.5 – Responsabilité

- XIII. En aucun cas, la société HERMINE BAVARDE ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par elle-même.
- XIV. Les délais de livraison figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison ne peut entraîner une annulation de la prestation confiée à la société HERMINE BAVARDE ou des dommages et intérêts.
- XV. Toutefois, en application des dispositions de l'article 1226 du Code Civil, le créancier peut, à ses risques et périls résoudre le contrat par voie de notification. Sauf urgence, il doit préalablement mettre en demeure le débiteur défaillant de satisfaire à son engagement dans un délai raisonnable.
- XVI. Les logos, plaquettes, brochures, campagne de communication, site internet... livrés par la société HERMINE BAVARDE sont des créations originales. Cependant, étant donné la multitude des marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques, il se peut que parfois, une prestation/création comporte certains traits de ressemblance avec une autre. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et la société HERMINE BAVARDE décline toute responsabilité sur ce point.
- XVII. Le client reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par la société HERMINE BAVARDE. L'ensemble des images utilisées avant, pendant et après les créations sont sous la complète responsabilité du client et n'engage en aucun cas la société HERMINE BAVARDE. Le client

veillera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira à la société HERMINE BAVARDE ainsi que les images utilisées par cette dernière respectent le droit à l'image, les bonnes mœurs ainsi que les ayants droits dépositaires desdites images. Le client est parfaitement informé que certaines images ne peuvent être utilisées que dans un temps et un tirage limité et uniquement pour certains usages. Le client reconnaît en outre avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par la société HERMINE BAVARDE concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

XVIII. Le client garantit la société HERMINE BAVARDE contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale. Le client garantit également à la société HERMINE BAVARDE contre les conséquences d'une utilisation des créations au-delà des limites de la mission. Le client est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé, compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur. Lorsque la société HERMINE BAVARDE n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique (auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, en matière de réservation et de diffusion de messages publicitaires...), il faut tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le client reste seul engagé vis-à-vis des organismes et reconnaît agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

XIX. L'HERMINE BAVARDE décline toute responsabilité concernant les contenus textuels et iconographiques fournis par le client. Le client s'engage à transmettre à notre l'agence ses textes dans un format numérique éditable. Ces derniers doivent être par défaut, vierge de toute erreur. Toute étape de validation implique la relecture des textes par le client, et son accord écrit sur le contenu et sa mise en page. Il est préconisé, par ailleurs, une double relecture en interne par des personnes différentes.

XX. Le terme de validation finale « BAT – bon pour accord + signature client (ou validation numérique) + date » dégage la société HERMINE BAVARDE de toute responsabilité sur l'ensemble de sa création. Un accord « BAT – bon pour accord + signature client (ou validation numérique) + date » transmis par email, tient lieu de validation finale. La société HERMINE BAVARDE ne saurait être tenue responsable d'éventuelles erreurs (fautes d'orthographe, texte manquant, erreurs de mise en page, illicéité des contenus...) constatées après l'impression et/ou la diffusion et qui n'auraient pas été notifiées par le client à l'Agence

XXI. La société cliente reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par la société HERMINE BAVARDE. La société cliente, représentée par le signataire de la commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de la société HERMINE BAVARDE, concernant les lois du copyright, de la propriété intellectuelle, les mentions légales à faire paraître, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation. »

Article I.6 – Propriété intellectuelle

XXII. La société HERMINE BAVARDE demeure seule titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de

la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis. La société HERMINE BAVARDE détient sur l'œuvre composant la mission réalisée tous les droits patrimoniaux et moraux d'un auteur et ne cède au client, sauf spécification contraire, qu'un droit d'usage des supports matériels sur lesquels figure ladite œuvre. Le client n'a le droit que d'exploiter la création et ne peut, à ce titre, communiquer à un tiers, même gratuitement, en dehors bien entendu de l'objet même de la mission confiée à la société HERMINE BAVARDE tout ou partie de l'œuvre réalisée, ni la publier ni la reproduire sans l'accord préalable écrit de la société HERMINE BAVARDE. Toute utilisation de la création par le client, non prévue initialement doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable de la société HERMINE BAVARDE et d'une rémunération à convenir. La société HERMINE BAVARDE veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales. Le client doit être titulaire de tous les droits d'exploitation des œuvres ou droits de propriétés intellectuelles apportées à la société HERMINE BAVARDE en vue de leur reproduction. Il en va de même pour tous les signes distinctifs et de charte graphique (dessins, marques, photographies, ...) qui pourraient être apposés sur tout support de communication (affiches, tee-shirts, flyers, etc.) dont la fabrication serait confiée à l'Hermine Bavarde.

Article I.7 – Conservation de la base de données et des sources – Promotion des créations

XXIII. La société HERMINE BAVARDE conservera la base de données et des sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectués pour le compte du client sans limitation. Toutefois, la société HERMINE BAVARDE décline toute responsabilité en cas de perte des données du client et de ses réalisations résultant d'une panne informatique ou d'avaries sur des disques de sauvegarde.

XXIV. La société HERMINE BAVARDE peut mentionner le nom du client dans ses références commerciales (site Internet ou tout autre support) et apposer sa signature sur ladite œuvre sauf avis contraire du client notifié par écrit. Sauf dispositions contraires écrites, la société HERMINE BAVARDE peut à travers ses représentations légaux et commerciaux diffuser ses créations réalisées pour le compte du client à des fins promotionnelles de « présentation de créations » sur tous types de supports sans limitation de durée dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Article I.8 : Obligation d'information et confidentialité

XXV. Le client s'engage à informer, par écrit la société HERMINE BAVARDE de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

XXVI. La société HERMINE BAVARDE et le client s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son exécution, les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques...) auxquels ils auront pu avoir accès dans le cadre de leurs relations contractuelles et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du contrat.

XXVII. De plus la société HERMINE BAVARDE s'interdit tout usage personnel des données de base, des fichiers et des résultats des traitements, sans l'autorisation expresse du client. D'une manière

générale, les documents ou informations confiés par le client ainsi que les états et les documents provenant de leur traitement sont traités sous la plus stricte confidentialité.

Article I.12 : Loi applicable et Attribution de juridiction

XXVIII. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. En cas de difficultés ou de différends entre la société HERMINE BAVARDE et son client, à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résolution du contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable au litige qui les oppose.

II.CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES AUX SITES ET/OU APPLICATIONS WEB

XXIX. Article II.1 : Généralités

La société HERMINE BAVARDE fournit des prestations informatiques et multimédia liées à l'Internet.

XXX. La société HERMINE BAVARDE fournit des prestations informatiques et multimédia liées à l'Internet. Tout achat de prestations commercialisées par la société HERMINE BAVARDE entraîne l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière du client ou d'un tiers ne peut, sauf acceptation formelle écrite de l'Agence, prévaloir sur les conditions générales de ventes de la société HERMINE BAVARDE.

Article II.3 : Création de Sites Web

XXXI. La société HERMINE BAVARDE s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en oeuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'elle apporte. Elle ne peut être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données.

Article II.4 : Responsabilité liée à la prestation

XXXII. La responsabilité de la société HERMINE BAVARDE est limitée au site Internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct. Elle ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires. Elle ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au client du fait de sa connexion à Internet. La société HERMINE BAVARDE ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client ou elle-même, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client.

XXXIII. Pour toute commande de création et d'hébergement, la société HERMINE BAVARDE se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes moeurs, ou en infraction avec la législation.

Article II.5 : Obligations du client

- XXXIV. Dans le cas où le client fournit à la société HERMINE BAVVARDE les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications de la société HERMINE BAVVARDE. La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandées ne sera effective dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.
- XXXV. Dans le cas où la société HERMINE BAVARDE assure le contenu rédactionnel tels que textes, photos et vidéo en complément ou non des informations fournies par le client, l'alinéa qui suit s'applique également.
- XXXVI. L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionné par le client, la société HERMINE BAVARDE ne saurait être en aucun cas rendue responsable de leur contenu ; le contenu appartient aux clients qui doivent notamment se conformer à la législation spécifique éventuellement applicable à leur activité et dans les pays dans lesquels ils diffusent leur communication.
- XXXVII. Lors de l'acceptation de la commande, le client est présumé être en possession du droit d'auteur ou de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.
- XXXVIII. La société HERMINE BAVARDE ne saurait être tenue pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.
- XXXIX. Le client a parfaite connaissance que la société HERMINE BAVARDE reste seule propriétaire des droits de reproduction de ses créations Internet, résultant notamment de la propriété littéraire et artistique. Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans son autorisation est illicite.

Article II.6 : Prix des services, facturation, règlement

- XL. Les prix des prestations – création de site Internet ou toute autre application Web – proposés sont ceux mentionnés dans la proposition commerciale ; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros selon la modalité suivante : 40% minimum à la commande et 60% à la livraison, sauf autre accord précisé sur le devis. Les tarifs sont garantis sans variation à la signature de la commande, sauf application de l'article I.11. La signature du devis par le client vaut reconnaissance du versement de l'acompte, sous réserve de l'encaissement effectif de ce dernier.

Article II.7 : Propriété

- XLI. Le transfert de propriété des prestations faisant l'objet de la facture ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné.

Article II :8 : Hébergement et gestion du site

- XLII. Les prestations d'hébergement proposées sont fournies par un prestataire partenaire tiers. L'offre d'hébergement est liée obligatoirement à une ou plusieurs prestations de services de notre part. Le transfert des DNS sur le serveur de notre partenaire est possible si une ou plusieurs prestations de services de notre part y sont liées. Dans tous les cas, le client pourra prendre connaissance des informations administratives et techniques nécessaires à l'accès à son/ses hébergement(s).
- XLIII. En aucun cas, la société HERMINE BAVARDE ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ; de produits défectueux que le client a vendu par l'intermédiaire de son ou ses sites ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client ; de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues à la conservation des noms de domaines.
- XLIV. La société HERMINE BAVARDE ne peut être redevable d'aucune taxation ou autres frais en relation avec les achats faits à partir du site client. Le client accepte de prendre la pleine responsabilité et la charge exclusive des taxes et frais de toutes natures associés aux produits vendus.
- XLV. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, la société HERMINE BAVARDE ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; le mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

Article II.9 : Nom de domaine

- XLVI. La société HERMINE BAVARDE offre de procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions .com, .net et .org, ainsi que .fr et autres extensions disponibles en France afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix.
- XLVII. L'HERMINE BAVARDE s'engage à tout mettre en oeuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine choisi mais ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat.
- XLVIII. Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.

- XLIX. Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.
- L. Il appartient au client de fournir à la société HERMINE BAVARDE les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, tel un Kbis ou l'identifiant au répertoire INSEE pour un nom de niveau .fr ou encore le certificat d'enregistrement à l'INPI pour un nom de niveau .tm.fr.
- LI. Les prix en vigueur sont ceux mentionnés sur le bon de commande signé et retourné par le client. Les prix s'entendent en hors taxes et sont payables en euros à réception de la facture.
- LII. L'enregistrement du nom de domaine du client ne sera pris en considération qu'à réception par la société HERMINE BAVARDE du bon de commande dûment rempli et signé par le client accompagné du règlement et des justificatifs nécessaires.
- LIII. Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. En aucun cas, la société HERMINE BAVARDE ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.
- LIV. Le client s'engage à garantir la société HERMINE BAVARDE de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre du fait de l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.

Article II.10 : Commande

- LV. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes ou/et prestations de services de la société HERMINE BAVARDE. En signant le bon de commande, le client accepte sans réserve les dites conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.
- LVI. Les commandes des clients sont fermes après délai de rétractation légal éventuellement applicable ou sauf avis contraire de la société HERMINE BAVARDE, sous huitaine à compter de la réception du bon de commande.